

COMPTE RENDU de REUNION
26 FEVRIER 2015

DELEGUES du PERSONNEL

ORDRE DU JOUR :

C.G.T. : **119** questions 57,76%
206 questions

Le présent compte-rendu se compose des F°1 à F°54 inclus.



QUESTIONS D'ORDRE GENERAL
" CGT "

Question CGT n°21 :

Nous demandons que les tickets restaurants de 2014 des C.R. restant ne soient pas perdus et que l'entreprise les répercute sur 2015.

Réponse : Les titres restaurant sont commandés et livrés avec anticipation afin de permettre aux salariés de Keolis Lyon d'utiliser leurs titres dans les délais autorisés par les millésimes. Ainsi, la dernière commande millésimé 2014 a été commandé à la mi-novembre 2014 et distribuée dans les jours qui suivent. Les titres distribués commandés depuis le 1^{er} décembre 2014 sont donc millésimés 2015 et utilisables jusqu'au 31 janvier 2016 (soit une plage d'utilisation supérieure à 13 mois).

Plusieurs rappels ont été effectués sur la nécessité d'utiliser ces titres avant la date de fin validité. Les salariés qui, pour des raisons personnelles et individuelles, n'ont pas utilisées les titres transmis par l'entreprise selon les délais précités ne bénéficieront d'aucune reprise ou échange.

Question CGT n°22 :

Les salariés attendent plus d'informations concernant le remplacement du D.I.F.

Réponse : une note d'information a été jointe au bulletin de paie de chaque salarié en janvier dernier pour indiquer les démarches à effectuer pour reporter le nombre d'heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 dans le compteur d'heures sur le site moncompteformation.gouv.fr. C'est sur ce site que tout salarié peut consulter les formations éligibles au titre du Compte Personnel formation et se rapprocher de l'OPCA pour instruire une demande de formation. Des décrets sont encore en attente sur la réforme de la formation pour que nous puissions procéder à une information plus précise.



Question CGT n°23 :

Jusqu'à quelle date peut on poser la JS ?

Réponse : Jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Question CGT n°24 :

En 2014, combien y a t il eu de salariés déclaré en inaptitude définitive par la médecine du travail ?

Réponse : 45

Question CGT n°25 :

Combien pour le personnel roulant ?

Réponse : 37

Question CGT n°26 :

En 2014, combien y a t il eu de reclassement temporaire suite à inaptitude définitive ?

Réponse : 0

Question CGT n°27 :

Combien pour le personnel roulant ?

Réponse : 0

Question CGT n°28 :

En 2014, combien y a t il eu de reclassement définitif suite à inaptitude définitive?

Réponse : 5

Question CGT n°29 :

Combien pour le personnel roulant ?

Réponse : 2

Question CGT n°30 :

En 2014, combien y a t il eu de licenciement pour inaptitude définitive ?

Réponse : 40

Question CGT n°31 :

Combien pour le personnel de conduite ?

Réponse : 35

Question CGT n°32 :

En 2014, combien y a t il eu de salarié dont le permis de conduire à été suspendu suite à décision administrative ou judiciaire ?

Réponse : Nous n'avons pas ces données.

Question CGT n°33 :

En 2014, combien y a t il eu de salariés en reclassement suite à une suspension de permis ?

Réponse : Nous n'avons pas ces données.

Question CGT n°34 :

En 2014, combien y a t il eu de salariés mise en congé sans solde suite à une suspension de permis ?

Réponse : Nous n'avons pas ces données.

Question CGT n°35 :

Qu'elle est la procédure et position de l'entreprise dans le cadre d'une suspension de permis de 3 mois ?

Réponse : La suspension, l'invalidation ou l'annulation **ne doit pas avoir été prononcée à la suite d'une grave infraction au code de la route** (ex : Alcool) pendant les heures de travail. Sinon l'agent s'expose à l'engagement de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Si l'infraction a été commise en dehors des heures de travail, le salarié peut prétendre à un maintien « **dans l'entreprise** » sous certaines conditions et notamment les suivantes :

- le salarié doit **informer son unité** de la suspension de son permis de conduire **le premier jour de travail suivant celui où la mesure lui a été officiellement notifiée**,
- et transmettre à sa hiérarchie une copie de cette notification.

A défaut, le salarié s'expose à un licenciement.

Pendant la période de suspension de permis, le salarié pourra :

Dans un 1^{er} temps, **poser des CA, repos compensateurs** ... et donc liquider ses compteurs

Puis dans un 2nd temps,

1/ soit **être reclassé** au sein de Keolis Lyon s'il en est d'accord. Dans ce cas, il percevra la rémunération liée au poste de reclassement et ne bénéficiera pas d'un maintien de salaire ;

2/ soit voir son **contrat de travail suspendu** s'il en est d'accord. Dans ce cas, la suspension de son contrat de travail **ne pourra excéder un an** et le salarié ne percevra plus de rémunération.

A l'issue de la période convenue de suspension de son contrat de travail, le salarié **reprend ses fonctions** au sein de notre entreprise à condition :

- qu'il **en manifeste son intention auprès de sa hiérarchie au moins 15 jours avant l'expiration de cette période**,
- qu'il soit à cette date de nouveau **en possession de son permis**.

A défaut de l'une ou de l'autre de ces 2 conditions, le salarié s'expose à un licenciement.

3/ soit **être licencié** si le salarié refuse le reclassement et la suspension de son contrat de travail.

Question CGT n°36 :

Qu'elle est la procédure et position de l'entreprise dans le cadre d'une suspension de permis de 6 mois ?

Réponse : Cf réponse ci-dessus.

Question CGT n°37 :

Qu'elle est la procédure et position de l'entreprise dans le cadre d'une annulation du permis de conduire suite à décision judiciaire ?

Réponse : Cela remet en cause le maintien dans l'emploi.

Question CGT n°40 :

Est-il normal qu'un salarié soit convoqué pendant son jour de repos pour passer une visite médicale du permis ?

Réponse : Oui.

Question CGT n°41 :

Nous demandons que chaque CR puissent avoir à sa disposition des lingettes désinfectantes.

Réponse : Oui, la demande est prise en compte.

Question CGT n°42 :

Les 3 jours enfants malades sont par salariés ou par enfant ?

Réponse : Par salarié.

Question CGT n°15- DMP:

L'ancienneté s'arrête à 36 ans, que faites-vous pour les agents qui ont plus de 40 ans d'ancienneté ?

Réponse : Rien.

Question UGICT-CGT n°02 :

Comment un hiérarchique peut décréter qu'un salarié ne respecte pas ses horaires ? Le système CHUBB TECELY et/ou les poste de garde doivent-ils permettent d'aider le hiérarchique ?

Réponse : Le hiérarchique n'a pas besoin de ces systèmes pour constater ces faits.

Question UGICT-CGT n°04 :

Lorsque les agents sont en maladies, ils ne perçoivent pas leurs tickets restaurants du mois précédant leurs maladies. L'article L3243-1 ainsi que l'article L3243-2 sont-ils respectés?

Réponse : Les titres commandés correspondent à l'activité du mois précédent. Une prise en compte des journées de non activité est effectuée sur la commande le mois suivant.

Question UGICT-CGT n°06 :

Est-il vrai que certaines maîtrises et/ou cadres de Keolis auraient en leurs possessions une carte à puce pour le paiement des repas dans des cafétérias ; sachant qu'ils perçoivent des tickets restaurant ?

Réponse : Non.

QUESTIONS DIRECTION BUS

Question CGT n°01 :

Les déclarations d'incident et d'accident rédigées par les conducteurs font-elles parti de leur travail?

Répons: Oui

Question CGT n°02 :

Si oui, à quelles endroit doivent-elles être rédigées? Sur quel lieu de travail (le dépôt, le bus, le tramway, le métro)?

Réponse : Tout dépend du lieu et de l'heure de l'incident.

Question CGT n°03 :

A quelle moment de leur service doivent -elles être rédigées?

Réponse : Il n'y a pas de moment privilégié, mais au plus vite

Question CGT n°04 :

Si ces dernières sont des tâches de notre métier, est-ce qu'elles sont rémunérés?

Réponse : Ça fait partie des missions du conducteur. Il n'y a pas de temps payé en plus.

Question CGT n°05 :

Sur quelle base?

Réponse : Sans objet.

Question CGT n°06 :

Cette tâche rédactionnelle de travail est-elle établi sur le temps réel passer par les conducteurs qui l'indiquera sur sa déclaration ?ou existe -t il un forfait?

Réponse : Cf. réponse question 4

Question CGT n°07 :

L'ordonnancement doit-il reporter ce temps de travail sur le compte mémoire du conducteur? Sous quelle appellation ou code?

Réponse : Non.

Question CGT n°08 :

Les déclarations faites au domicile des conducteurs puis remise le lendemain à la direction seront-elles accepter?

Réponse : Tout dépend des circonstances.

Question CGT n°09 :

Seront-elles indemnisées?

Réponse : Non.

Question CGT n°10 :

Si oui, au réel du temps indiquer par le conducteur ou au forfait?

Réponse : Sans objet.

Question CGT n°11 :

S'il existe un forfait de combien de temps est-il?

Réponse : Sans objet.

Question CGT n°12 :

Le PC bus doit-il avertir tous bus manquant suite à une panne, une régulation, un service non assuré, sur les lignes ou groupe de ligne?

Réponse : Des jours il y a 300 régulations sur le réseau. L'information se fait en fonction de la ligne, de l'heure du nombre de bus dans le carrousel. Chaque fois que c'est important, cela est fait.

Question CGT n°13 :

Les conducteurs faisant parti du vivier maîtrise sont-ils des agents de maîtrise?

Réponse : Non.

Question CGT n°14 :

Quel est leur coefficient?

Réponse : 210.

Question CGT n°15 :

Sont-ils éligible à la prime tous les 4 mois comme les conducteurs?

Réponse : Oui.

Question CGT n°16 :

Si ces personnes occupent des postes autres que la conduite, peuvent-ils prétendre à la prime tous les 4 mois et quels sont les critères?

Réponse : Non.

Question CGT n°17 :

À partir de combien de minutes un conducteur ayant terminé son service ou une partie doit il avertir le PC bus que sa relève n'est pas présente?

Réponse : Trois minutes maximum.

Question CGT n°18 :

Quelle est la procédure a appliquer quand un conducteur doit reculer un autobus ou un articulé ?

Réponse : Enclenché la marche arrière, s'assurer que personne n'est derrière le véhicule et donner un coup de klaxon avant de reculer lentement.

Question CGT n°19 :

Est-ce qu'un conducteur de bus, sans aide, en dehors du dépôt, est autorisé à faire une marche arrière ?

Réponse : Ça fait partie de l'épreuve du permis de conduire.

Question CGT n°20 :

Est-ce qu'un conducteur de bus conduisant un Urban Way muni d'une caméra de recul, sans aide, en dehors du dépôt, est autorisé à faire une marche arrière ?

Réponse : La procédure reste la même.

Question CGT n°38 :

Un conducteur a-t il l'obligation de répondre à un constat qui lui est adressé ?

Réponse : Ce n'est pas obligatoire, mais dans son intérêt.

Question CGT n°01- UTA:

Certains conducteurs ont une affectation provisoire sur une ligne ou groupe de ligne, combien sont-ils dans cette situation?

Réponse : 2

Question CGT n°02- UTA:

Sur quelles lignes?

Réponse : 60 et 39

Question CGT n°03- UTA:

Ont-ils été avertis que leur affectation était provisoire? Une annonce manuscrite avant une affectation provisoire est-elle obligatoire?

Réponse : Oui, Non.

Question CGT n°04- UTA:

Comment différencier un conducteur affecté provisoirement, d'un conducteur dit « titulaire » sur une ligne?

Réponse : Le conducteur a été informé au préalable par sa hiérarchie.

Question CGT n°05- UTA:

Qui décide cette différence ou ce placement?

Réponse : Encadrement de l'UT.

Question CGT n°06- UTA:

Combien de temps un conducteur peut rester en affectation provisoire?

Réponse : Le temps qu'une autre affectation soit proposée.

Question CGT n°07- UTA:

Pouvez-vous nous rappeler qui est le chef de groupe des non-placé sur Uta?

Réponse : MM VATRINET et BENKEDDER

Question CGT n°08- UTA:

Sont-ils plusieurs à ce poste? Nous voulons des indications précises.

Réponse : Oui, 2.

Question CGT n°09- UTA:

Un conducteur peut-il refuser un entretien annuel fixé le jour même sans délai de prévenance, à 17 h 30 et par n'importe quel agent de maîtrise ou existe-t il des règles?

Réponse : Pour un entretien annuel (EIA/EPA) la règle est une prévenance de 15 jours.

Question CGT n°10- UTA:

Quelles sont-elles?

Réponse : Cf réponse ci-dessus.

Question CGT n°11- UTA:

Qui informe un conducteur qu'il a un constat?

Réponse : La personne qui a rédigé constat et/ou le chef de groupe du salarié.

Question CGT n°12- UTA:

Par qui est-il reçu pour ce constat?

Réponse : Le chef de groupe.

Question CGT n°01 – UTO :

Pouvez-vous renseigner la borne conducteurs pour que les conducteurs/trices puissent poser les journées qu'ils sont en droit d'attendre?

Il est fréquent de ne pas pouvoir se positionner dans un délai de 2 mois.

Nous vous serons reconnaissant de bien vouloir faire passer les consignes à l'ordo!

Réponse : Actuellement la borne est renseignée jusqu'au 06 mai. Nous tiendrons ce délai.

Question CGT n°02 – UTO :

Pouvez-vous faire en sorte de prévoir la pose de films occultant à la gare d'Oullins afin que les CR puissent bénéficier d'un peu de discrétion ?

Réponse : Une demande a été faite à UMIF.

Question CGT n°03 – UTO :

Serait-il possible lors de l'entretien annuel d'un conducteur que l'on arrête de lui signifier qu'il a tel ou tel pourcentage d'avance aux arrêts?

Si encore les chiffres étaient fiables mais ils ne le sont pas du tout car un grand nombre de CR ne changent pas leur code aux relèves d'ou des chiffres complètement erronés. De plus ceci a le don d'énerver un peu plus les conducteurs.

Réponse : C'est au Chef de groupe d'apprécier si ce point doit être abordé ou pas.

Question CGT n°04 – UTO :

Arrêt Pont d'Oullins L 11-12 14 direction banlieue: Serait-il possible de prévoir un abri bus pour la clientèle?

Réponse : Nous avons refait une demande en ce sens. La problématique est due à la dalle pour la fixation de l'abri, dalle qui ne peut pas être percé.

Question CGT n°01 – UTC :
Pourquoi Caluire est-il oublié dans la réfection des vestiaires ?

Réponse : Caluire a été le premier servi, les vestiaires ont été rénovés en 2005. Ils sont correctement dimensionnés et en bon état ; un inventaire sera fait pour s'assurer que tous les agents disposent d'une armoire.

Question CGT n°02 – UTC :
La CGT demande que la vitre du panneau syndical soit changée puisqu'elle est fissurée.

Réponse : Le nécessaire sera fait, une intervention a été demandée au service compétant.

Question UGICT-CGT n°32 :
Combien de téléphones sont disponibles pour les agents interventions des UT?

Réponse : Un téléphone par UT sur l'intervention.

Question UGICT-CGT n°33 :
Qui remplace ces téléphones en cas de panne?

Réponse : Nous faisons une demande de remplacement à la DSI.

Question UGICT-CGT n°34 :
Dans beaucoup de réfectoire il manque les plateaux des fours à micro-ondes. Pouvez-vous les remplacer?

Réponse : Merci de vous rapprocher auprès de vos UT.

Question UGICT-CGT n°35 :
La dotation habillement des agents de maîtrise ne propose pas de bonnet, pourquoi?

Réponse : Ce n'est pas prévu.



QUESTIONS DIRECTION MODES LOURDS**Question CGT n°1 – UTT :**

Le Netotram à St Priest sera-t-il réparé ou bien finira-t-il chez un ferrailleur?

Réponse : Une étude est en cours à ce sujet.

Question CGT n°02 – UTT :

Quel est le temps réel pour la relève sur T2 entre Porte des Alpes et le Dépôt?

Réponse : Il n'y a pas de temps alloué parce que la relève se fait devant le CDM.

Question CGT n°03 – UTT :

Quel est le temps réel pour la relève sur T2 entre le Dépôt et Porte Des Alpes?

Réponse : Il n'y a pas de temps alloué parce que la relève se fait devant le CDM.

Question CGT n°04 – UTT :

Suite à la recrudescence des jeunes qui s'accrochent à l'arrière des TRAMS, comptez-vous apporter des modifications sur le nez des tramways?

Réponse : Oui une fiche d'investissement a été lancée pour mettre une protection pour éviter les appuis.

Question UGICT-CGT n°01 :

UTMA, il y a un problème récurrent concernant l'eau chaude dans les douches. Nous demandons que ce problème soit résolu.

Réponse : nous demandons l'intervention du service concerné via gamma.

Question UGICT-CGT n°09 :

fermeture stations métro

En fin de service et au démarrage de la fermeture des stations les OIC avaient pour consignes d'ouvrir les portillons avant le passage des dernières rames.

Aujourd'hui les portillons restent fermés pendant la période de fermeture et sont toujours en fonctionnement. Un voyageur peut donc se présenter devant un portillon, valider un titre de transport et arriver sur le quai sans problème. Le souci c'est qu'ensuite, il s'aperçoit qu'il n'y a plus de métro.

a) A votre avis, comment réagit le voyageur quand on l'informe que non seulement celui-ci va devoir évacuer les lieux, qu'il n'y a plus de métro et qu'il a pu valider un titre de transport alors que le service n'est plus assuré ?

b) Comptez-vous faire quelque chose ?

c) Quoi ?

d) Quand ?

e) Quel doit être l'argumentaire ?

f) Son titre de transport sera-t-il remboursé ?

Réponse :

- a) Nous comprenons qu'un client puisse être mécontent dans ce genre de situation.
- b) Une organisation avec les OIC va être mise en place.
- c) Les OIC ouvriront les portillons par secteur au passage de la dernière rame.
- d) La date envisagée pour la mise en place est la 1ère semaine de mars.
- e) Les horaires des derniers métros sont indiqués aux clients.
- f) Les clients peuvent écrire et en faire la demande. Ils pourront être remboursés après aval du service client.

Question UGICT-CGT n°10 :

reprise de Question UGICT- CGT n°02 : Ligne B horaire du dernier départ commercial de Gare d' OULLINS

- a) Quel a été l'horaire de celui-ci le jeudi 04 décembre 2014 ?
- b) Quel a été l'horaire de celui-ci le vendredi 05 décembre 2014 ?
- c) Quel a été l'horaire de celui-ci le samedi 06 décembre 2014 ?
- d) Quel a été l'horaire de celui-ci le dimanche 07 décembre 2014 ?

Réponse :

- a) 00h11
- b) 1h00
- c) 1h35
- d) 00h11

Nous vous avons informé verbalement lors de la dernière réunion que la réponse d) était erroné et qu'il serait souhaitable de la modifier afin que n'ayons pas à retraiter celle-ci. Vous avez donc choisi de ne pas tenir compte de nos indications.

- a) Pour quelles raisons ?
- b) Avez-vous compris la question ?
- c) Avez-vous compris nos indications ?

La réponse apportée correspond à l'horaire théorique, la question posée fait appel à une réponse concernant l'horaire réalisé.

- d) Pouvez-vous informer la personne en charge de répondre à cette question que ce soir-là c'est la rame haut le pied qui a fait le dernier départ voyageurs d'OULLINS et que son horaire a également été adapté et donc retardé par rapport au retard de la ligne D afin d'assurer les correspondances ?
- e) Quel a été l'horaire réalisé le 07/12/14 ?
- f) Quel a été le supplément pris en compte pour le conducteur concerné ?

Réponse :

- a) Nous avons donné l'horaire réel de la dernière rame commerciale prévue dans l'horaire théorique et cela a bien été vérifié à deux reprises.
- b) oui
- c) oui
- d) oui
- e) Un dernier départ commercial a été réalisé à 00h20.
- f) Le conducteur n'a demandé aucun supplément. Mais s'il y a eu un dépassement d'horaire, il peut la demande au service ordonnancement.

Question UGICT-CGT n°11 :

station BROTTAUX accès 2.2

- a) L'accès de cette station dispose-t-elle d'un seul distributeur ?**
- b) Son numéro est-il le 537 ?**
- c) Depuis combien de temps celui-ci est-il HS ?**
- d) Depuis combien de temps cet accès ne dispose plus de distributeur ?**
- e) Pourquoi il est en panne ?**
- f) Cette situation est-elle acceptable pour le SYTRAL ?**
- g) Cette situation est-elle acceptable pour nos usagers ?**
- h) Pourquoi une permutation de machines ou bien de pièces n'a pas été effectuée avec des distributeurs se trouvant en plus grand nombre sur d'autres accès ?**

Réponse :

- a) oui
 - b) oui
 - c) 17/12/2014
 - d) 17/12/2014
 - e) panne du PC
 - f) non
 - g) non
 - h) la maintenance UMEQ était en attente de nouveaux Pc.
- Le changement du PC de ce distributeur a été réalisé le 24/02/15, il sera remis en service le 25/02/2015.

Question UGICT-CGT n°14 :

ligne A soirée du 17/02/18

- a) Suite à une intrusion sur les voies ligne A, une demande de coupure de courant a-t-elle eu lieu ?**
- b) Par qui ?**
- c) Pourquoi ?**
- d) Qui a été en charge de la reconnaissance des voies ?**

Réponse :

- a) oui
- b) Par la conducteur A 17
- b) le conducteur a vu une personne s'introduire dans le tunnel en direction de Masséna
- d) le conducteur d'alpha 16 annonce la sortie de la personne à Masséna. La reconnaissance des voies ne s'imposaient pas.

Question UGICT-CGT n°15 :

suite à l'agression d'un Agent de Ligne le 07/02/15 un communiqué AGENT a-t-il eu lieu ?

- a) Qu'est-ce qu'un communiqué agent ?**
- b) A qui devait-il être destiné ?**
- c) Quels ont été les destinataires ?**
- d) De quelles manières celui-ci a été transmis ?**
- e) Pouvez-vous le joindre au CR ?**

Réponse :

- a) On apporte une information aux agents concernés.
- b) Aux RDS et AL
- c) Le CHSCT, les chefs de groupe et les RDS.
- d) Il a été transmis par mail le 09 février 2015 pour affichage ou envoi par mails aux AL.
- e) Oui.

Question UGICT-CGT n°16 :

afin de renforcer l'offre TCL à l'occasion de l'ouverture de plusieurs centres commerciaux dans l'agglomération lyonnaise les jours fériés et dimanches

- a) Des appels à RT ont-ils été réalisés afin de couvrir le poste Foch non obligatoire, ces jours-là ?**
- b) Quand le poste Foch a été couvert ces journées non obligatoires, confirmez-vous l'absence de renfort sur Part-Dieu ?**

Réponse :

- a) Un AL a été en renfort sur le secteur
- b) Oui, mais il y avait bien un AL en renfort sur le secteur.

Question UGICT-CGT n°17 :

Suite à Question UGICT- CGT n°13 :

Agendas distribués par l'entreprise, vous nous avez répondu que les commandes passées se suffisaient à satisfaire l'ensemble des salariés.

- a) Pourquoi l'ensemble du personnel d'UTM n'est pas doté ?**
- b) Qui ne l'est pas ?**
- c) À quelle date l'ensemble du personnel d'UTM sera doté ?**

Réponse :

- a) La première livraison n'a pas été suffisante.**
- b) Tous le CR ont été dotés d'agenda, nous vérifions le nombre exact d'agendas manquants.**
- c) Dès réception de la prochaine livraison.**
- a) Quel est le résultat de vos vérifications ?**
- b) La livraison a-t-elle eu lieu ?**
- c) A quelle date la réception est-elle prévue ?**

d) A quelle date la perception est-elle prévue ?

Réponse :

- a) La plupart des agents hors conduite n'ont pas été dotés d'agenda.
- b) Oui, nous avons réceptionné un lot de 100 agendas.
- c) Nous les avons réceptionnés mi-février.
- D) Ils seront mis à disposition au plus tard fin mars uniquement pour les agents qui en souhaitent.

Question UGICT-CGT n°18 :

Recyclages Zones de manœuvre, depuis la non réalisation de ceux-ci en 2014

- a) Combien de prises d'aiguilles ont conduit des Agents de Ligne devant une commission d'habilitation ?**
- b) Parmi ces commissions, combien d'entre-elles ont contribué à apporter des journées de formation pour les Agents de Ligne concernés ?**
- c) Combien de journées ont été économisées en repoussant les recyclages et en attribuant uniquement des journées de formation suite aux commissions d'habilitation ?**

Réponse :

- a) 1
- b) 1
- c) Aucune

Pour information, les recyclages Agents de ligne ont été réalisés en 2014, les recyclages spécifiques sur les zones de manœuvres se dérouleront en 2015.

Question UGICT-CGT n°19 :

Secours fuite d'air du 17/02/15

- a) Quelle a été la durée d'interruption du trafic de la ligne A entre Charpennes et Perrache ?**
- b) A quelle heure la panne a-t-elle été déclarée ?**
- c) A quelle heure les cylindres de frein ont-ils été tous tirés ?**
- d) Comment expliquez-vous ce délai ?**

- a) 02h57
- b) 18h48
- c) Entre 21h13 et 21h35
- d) Impossible de pousser la rame pour dégager le quai. Intervention pendant 01h03 de la maintenance pour tirer les cylindres de frein inaccessibles coté voile. La maintenance ne pouvant accéder à tous les CF, Il a été nécessaire de procéder au déplacement de la rame afin d'accéder aux 6 cylindres de freins restants.

Question UGICT-CGT n°20 :

Consigne provisoire d'exploitation métro

- a) Quelle est sa durée ?**
- b) Pourquoi aucune date de fin n'est spécifiée ?**
- c) Quand cesse-t-elle d'être provisoire ?**

Réponse :

- a) Il n'y a pas de durée de validité pour une consigne provisoire, sauf à être expressément stipulée sur la consigne en question.
- b) Les durées peuvent être variables en fonction des situations.
- c) Lorsqu'elles sont, soit intégrées aux consignes en vigueur, soit supprimées.

Question UGICT-CGT n°21 :

suite à Question UGICT-CGT n°03 de septembre 2014

Concernant le délai pour la disponibilité du Mémento des lignes AB mis à jour et en version plastifiée.

- a) Quelle a été votre réponse ?**
- b) Qu'en est-il aujourd'hui ?**
- c) Comment justifiez-vous cette différence ?**

Réponse :

- a) À la question UGICT-CGT question 50 de Décembre 2013, il a été annoncé une disponibilité au 1er trimestre 2014.**
 - b) Les mémentos seront remis avant la fin de l'année**
 - c) Un travail sur le contenu du mémento était en cours ce qui a engendré un retard au sein du service en charge de sa réalisation.**
- Et aujourd'hui un an plus tard qu'en est-il, à qui faut-il s'adresser pour être destinataire ? 9**

Réponse :

A notre connaissance, les mémentos ont été remis aux agents habilités AB. S'il y a eu un oubli, merci de le faire savoir à son responsable.

Question UGICT-CGT n°22 :

Station Saxe-Gambetta Voie 2, pourquoi l'index est à 65km/h alors le TIV est à 55Km/h ?

Réponse : les TIV sont devenus obsolètes et c'est uniquement la vitesse de l'index qui fait foi. Les Tiv étaient nécessaires au mode de conduite CMSA, plus utilisé aujourd'hui.

Question UGICT-CGT n°23 :

Encadrement UTM

- a) La nomination pour le poste de coordinateur va-t-elle être diffusée ?**
- b) Quand ?**

Réponse :

- a) Oui
- b) Prochainement

Question UGICT-CGT n°24 :

Directeur DML

Que devient-il ?

Réponse : Préciser la question.

Question UGICT-CGT n°25 :

Contrôles mensuels, hebdomadaires, des voies, check-list, états des locaux, Synergie TRAM
Le nombre d'actions à mener pour les Agents de Lignes se multiplie. Est-il prévu de mettre une organisation en place afin d'adapter ces différentes missions sur des jours en semaine et en horaires forts quand tous les postes sont couverts plutôt que les week-ends ou en horaire où les postes sont au minimum ?

Réponse :

Certaines de ces missions sont effectuées sur les horaires forts, pour les autres, elles sont totalement réalisables même en VS ou week-ends. Naturellement, celles-ci peuvent être décalées en cas de souci d'exploitation.

Question UGICT-CGT n°26 :

Moyens mis en place afin de couvrir les postes Agents de Ligne les week-ends

- a) Ces moyens se traduisent-ils par des appels à RT ?**
- b) Ces moyens se traduisent-ils par des déplacements de RN de RDS ?**
- c) Ces moyens se traduisent-ils par des déplacements de RN de Chefs de Groupe ?**
- d) Ces moyens se traduisent-ils par la composition d'un vivier conducteur ?**
- e) Ces moyens se traduisent-ils par le déplacement de RN de l'ordonnancement AL ?**
- f) Quels sont les autres ?**

Réponse :

- a) Certaines fois si aucune JS et déplacement de RN
- b) Certaines fois si aucun AL ne fait de JS ou ne déplace de RN
- c) Certaines fois si aucun AL et RDS ne fait de JS ou ne déplace de RN
- d) Certaines fois si des conducteurs sont disponibles ou acceptent de faire leur JS ou déplacer un repos
- e) Certaines fois si aucun AL et RDS ne fait de JS ou ne déplace de RN et si aucun vivier conducteur
- f) Appel à des agents de sécurité

Question UGICT-CGT n°27 :

Moyens mis en place pour accorder exceptionnellement des journées aux Agents de Ligne le week-end

- a) Quels sont-ils ?**
- b) Quels sont les moyens non utilisés ?**
- c) Pour quels raisons ?**
- d) Avez-vous répondu à la question :**

UTM, attribution de journées sur les week-end pour les Als

- a) Combien de journées ont été accordées les week-end depuis le 1er janvier 2014 par**
- a) 51 sur AB, 9 sur C et 82 sur D ?**

Réponse :

- a) Travailleurs pour, les samedis pendant les vacances scolaires, les congés exceptionnels
- b) Appel à RT en principe
- c) Quand on travaille à l'exploitation en tant qu'AL on sait que l'on a un roulement de travail avec en moyenne un week-end sur deux en poste
- d) Oui

Question UGICT-CGT n°29 :

Composition de la tenue conduite métro

- a) Quelle est la dotation pour les conducteurs intérimaire ?**
- b) Quelle est la dotation pour les conducteurs en retraite ?**

Réponse :

- a) Il n'y a pas de dotation prévue pour les conducteurs intérimaire
- b) Il n'y a pas de dotation pour les conducteurs en retraite.

Question UGICT-CGT n°30 :

Est-il toujours prévu une livraison Avril 2015 concernant les commandes de renouvellement de la tenue ?

Réponse :

Oui

Question UGICT-CGT n°37 :

UTM journées à disposition

- a) Quels sont tous les horaires des journées à disposition pour les agents de Ligne d'UTM ?**
- b) Depuis quelle date ces horaires existent-ils ?**
- c) Quelles sont les dernières modifications ?**

Réponse :

- a) Les horaires des journées à dispo correspondent aux horaires de travail de chaque secteur (matin, après-midi, nuit).

Par exemple, secteur de la soie :

4h00 – 11h30

11h – 18h30

18h00 – 1h30

- b) Ils sont calés sur les secteurs depuis toujours.
- c) Il n'y a pas eu de modification.

Question UGICT-CGT n°38 :

UTMA rame 608

- a) Quel est le problème concernant cette rame ?**
- b) A quand remontent les premiers signalements ?**
- c) Cette rame est-elle toujours en exploitation avec les signalements non soldés**
- d) Quelles sont les procédures adaptées à cette situation ?**
- e) Sont-elles mises en place ?**
- f) quand peut-on espérer un retour à la normal ?**

Réponse :

- a) Les éléments recueillis font état de problématique de déclenchement de FU (sur Guichard particulièrement) suite à ZNS.
- b) Aujourd'hui, les signalements sont traités mais les analyses des données ne permettent pas d'avoir des explications suffisantes.
- c) La rame roule une fois que les signalements sont traités.
- d) La rame reste sous surveillance.
- e) oui
- f) Dès que possible.



QUESTIONS DIRECTION MAINTENANCE PATRIMONIALE

Question CGT n°39 :

Pourquoi les bus, lors de la formation FIMO, sont dans un état déplorable ?

Réponse : Ce sont des bus en fin de vie. Ils font l'objet d'un décrassage systématique afin chaque formation. Nous serons vigilants.

Question CGT n°01 - DMP:

Nous demandons que nos compte mémoires soient affichés à la traction.

Réponse : Non les comptes mémoires n'ont pas vocation à être affichés (ADAPIE et KEONOO). Tout le monde ne souhaite pas voir son compte mémoire affiché d'autant qu'ils changent tous les jours. Il appartient à l'agent de demander un login à la DSI pour une lecture en temps réel de son compte mémoire.

Question CGT n°02 - DMP :

Suite aux questions CGT n°3 F°67 du 27 mars 2014 et CGT n°3 F°52 du 24 avril 2014, quand cette demande sera prise en compte et à quelle date les deux banquettes seront de retour à la cafétéria de la traction ?

Réponse : Le renouvellement du mobilier réfectoire se poursuit, les banquettes .La répartition actuelle des banquettes DEX UMS sera maintenue.

Question CGT n°03 – DMP :

Question CGT n°4 F°67 du 27 mars 2014 et question CGT n°4 F°52 du 24 avril 2014, les réponses à ces deux questions sont différentes, pourquoi ?

Réponse : Les réponses ne sont pas différentes mais complémentaires. La demande des ateliers a été prise en compte et inscrite dans le Plan pluriannuel d'investissements.

Question CGT n°04- DMP :

Suite aux questions CGT n°7 F°67 du 27 mars 2014 et CGT n°6 F°52 du 24 avril 2014, il y avait bien un engin de travaux public et il n'y avait pas de système d'évacuation des fumées comme le montre les photos du constat d'alerte du CHS-CT. Nous demandons des compensations pour avoir dégradé nos conditions de travail et mis en danger notre santé.

Réponse : Cela n'est pas prévu.

Question CGT n°05- DMP:

Questions CGT n°6 F°52 du 24 avril 2014 et CGT n°1 F°66 du 27 mars 2014, Il a bien été chargé, au dépôt de St Simon en partance pour les ateliers centraux, deux essieux de 950 kg chacun le 04 mars 2014 sur un véhicule (immatriculé : CP-681-SB) d'un PTAC de 3,5T et dont le poids à vide est de 2,44T, soit une surcharge de 840kg. Pourquoi cette règle de sécurité du code de la route a t-elle été enfreinte ?

Réponse : l'encombrement d'un essieu AR rend impossible le chargement de 2 essieux sur le camion à plateau du CAMC.

En générale la charge est de la responsabilité du conducteur du véhicule mais aussi toute personne constatant un danger doit tout mettre en œuvre pour bloquer éventuellement le roulage de ce véhicule en prévenant la hiérarchie

Question CGT n°06- DMP:

Le temps d'habillage est-il compris dans le temps de travail ?

Réponse : le règlement intérieur en son article 11 indique : Chaque salarié doit se trouver à son poste, en tenue de travail, aux heures fixées pour le début et pour la fin par la Direction.

Question CGT n°07- DMP:

Quel est l'âge moyen des véhicules ou UT par UT ?

Réponse :

Mode	UTPE	UTO	UTV	UTN	UTP	UTS	UTC	UTA	UTGG	USAS	Total
TOTAL	6,12	10,54	8,40	8,09	7,13	8,58	11,92	8,32	8,04	9,29	8,50

Question CGT n°08- DMP:

Quel est le kilométrage parcouru par an en moyenne pour un véhicule UT par UT ?

Réponse :

	UTPE	UTO	UTV	UTN	UTP	UTS	UTC	UTA	UTGG	Total
TOTAL	3 346 999	4 137 932	9 200 464	4 204 937	5 261 289	7 187 557	2 324 110	7 110 016	1 029 163	43 802 467

Question CGT n°09- DMP:

Quel est le kilométrage parcouru entre 2 pannes UT par UT ?

Réponse : Tableau ci-dessous pour l'année 2014.

MKBF	UTPE	UTO	UTV	UTN	UTP	UTS	UTC	UTA	UTGG
BUS	6 563	2 580	3 424	3 773	4 130	4 276	2 241	2 868	7 351
TROLLEY			1 587	1 708		1 058	1 053		

Question CGT n°10- DMP:

UTO : Certificat W (carte de garage)

Nous vous demandons quelques éclaircissements concernant:

- Lors d'un refus au contrôle technique, le véhicule peut rentrer à son dépôt mais est interdit de rouler!
- Comment se fait-il qu'il ne soit plus opposé un certificat W lors de déplacements entre divers ateliers?
 - Fréquemment nous déplaçons des véhicules entre ateliers avec un refus au contrôle technique voire même un contrôle périmé de plusieurs semaines!
 - En cas d'accident qui sera responsable si un véhicule est hors date au contrôle technique ou en refus de circulation s'il n'y a pas de " W "opposé sur la plaque d'immatriculation?
 - Selon nos informations le certificat W est toujours en vigueur chez les autres transporteurs sauf chez Keolis où la réponse qu'il nous a été donné est que l'on avait le droit!
 - En conséquences, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir la ou les directives ou arrêté stipulant que Keolis a le droit de faire circuler ces véhicules même à vide avec des contrôles périmés ou en refus sans certificat W ?
 - Peut-être avez-vous des dérogations ? Dans ce cas merci de les fournir au compte rendu DP.

Réponse : Les véhicules refusés sont tolérés en circulation entre le lieu de contrôle et le lieu de réparation. Une préparation des véhicules est généralement effectuée afin d'éviter les défauts entraînant refus. Les véhicules hors délais sont verbalisés lors des contrôles de gendarmerie. Un véhicule hors délai de son contrôle technique est sanctionnable.

Question CGT n°11- DMP:

Après l'incendie du bus 3713 le dimanche 8 février sur la L14 nous vous demandons de ne plus emprunter le tunnel de Fourvière en HLP et en dépannages.

On peut imaginer la catastrophe si ce bus avait pris feu sous le tunnel!

Réponse : Pour les dépannages, nous serons vigilants. Pour le HLP, nous prenons note de votre demande.

Question CGT n°12- DMP:

Merci de faire un rappel à la société de nettoyage qui s'occupe des douches des ateliers d'UTN, en effet, celles-ci sont très souvent salles.

Réponse : Le rappel a été fait.

Question CGT n°13- DMP:

Avons-nous le droit de transférer un véhicule hors mine dans un autre UT : exemple:1820.

Réponse : Oui à partir du moment où le véhicule est avarié et est déplacé pour des raisons techniques

Question CGT n°14- DMP:

Nous avons un tableau pour inscrire les problèmes rencontrés dans l'atelier d'UTN, pourquoi les questions posées ne sont pas traité depuis plus d'un an.

Réponse : Pas de réponse sur le pourquoi mais l'Atelier s'engage dorénavant à traiter ce tableau.

Question CGT n°16 - DMP:

Pouvez-vous nous dire si le cahier d'attachement est disponible à la vu du personnel de jour et de nuit.

Réponse : Non

Question CGT n°17 - DMP:

Comment fonctionnent les évolutions et les plans de carrière au sein de la maintenance ?

Réponse : L'objectif est d'avoir de manière cumulative :

- des ressources performantes,
- centrées sur les cœurs de métiers,
- adaptées aux besoins des clients, du Sytral et en particulier dans la préservation de son patrimoine, avec des possibilités de développement pour chacun.

Dans ce cadre, les possibilités d'évolution sont possibles et proposées afin de mettre en place une organisation qui réponde aux enjeux. A noter les possibilités d'évolution par cascade ou suite à des départs en retraite. En parallèle, les entretiens professionnels et les revues du personnel réalisées chaque année permettent d'envisager les situations individuelles.

Question UGICT-CGT n°03 :

UMS, Les agents ont-ils encore le droit de remorquer les bus et trolleys sur la voie publique, avec leurs propres camions de dépannages?

a) Si oui les agents sont-ils bien couverts par KEOLIS-LYON ?

Réponse : Oui si le PTRR est respecté

Question UGICT-CGT n°05 :

UMS la Soie, depuis le début d'année les agents n'ont toujours pas leur roulement de permanences d'avril, mai, juin,

a) Pourquoi cette attente sachant que le mois de Mars débute bientôt?

b) Pourquoi ne pas établir un roulement de permanence pour l'année complète ? (Demande déjà formulée en DP).

Réponse : Les roulements sont affichés sur 3 mois glissants.

Question UGICT-CGT n°07 :

UMEQ, d'après les photos (prise en début de service) ci-dessous, pensez-vous que le nettoyage est bien réalisé ? C'est un problème récurrent. Après avoir mainte fois interpellé les hiérarchiques sans résultat, nous vous demandons de faire le nécessaire afin que les toilettes, lavabos et douches soient nettoyés quotidiennement et correctement.



Réponse : Le prestataire a été informé et rappelé à l'ordre. Nous resterons vigilants lors des prochaines semaines.

Question UGICT-CGT n°31 :

Dotation DMP,

- a) Quelle sera la date des commandes ?**
- b) Quelle sera la date des livraisons ?**

Réponse :

- a) Sollicitation des agents à partir de mi-avril pour commande fin juin
- b) Livraison fin octobre, début novembre.

Question UGICT-CGT n°36 :

Les toilettes de la station Gorge de Loup sont trop petites et mal disposées. Un réaménagement est-il prévu?

Réponse : La demande a été refusée par l'Autorité Organisatrice. Nous regardons si possible dans la cadre du Plan pluriannuel d'investissements délégataire.